

Communiqué de presse
29 mars 2016

Épargne de partage : 3,5 millions de dons versés à 53 associations partenaires du Crédit Coopératif grâce à l'engagement des clients de la banque en 2015

En 2015, les produits d'épargne de partage du Crédit Coopératif ont généré 3,5 millions d'euros de dons pour 53 associations partenaires. Le choix de l'épargne de partage permet de s'engager et de reverser une partie des revenus de son épargne à des associations pour leur donner les moyens d'agir sur le terrain.

De nombreux particuliers rejoignent le Crédit Coopératif dans une optique de comportement responsable et solidaire. Grâce à eux, 3,5 millions d'euros de dons ont été versés en 2015 aux associations partenaires.

Pour Imad Tabet, Directeur du marché des particuliers au Crédit Coopératif, « *L'épargne de partage est une forme d'épargne solidaire qui permet de soutenir des projets, pour la solidarité internationale, pour la protection de l'environnement ou encore pour aider des personnes en situation de handicap. C'est un mécanisme simple: le client dépose son argent, et la banque reverse automatiquement une partie de la rémunération du placement, sous forme de don, à une association* ».

Le succès grandissant des produits de partage du Crédit Coopératif.

Nombreuses sont les personnes qui souhaitent s'engager en adoptant une consommation plus responsable. C'est pourquoi les produits et services bancaires qui permettent de soutenir une association ou une fondation connaissent une adhésion croissante des clients. Deux exemples :

La carte Agir, la solidarité au quotidien

La carte Agir offre tous les services d'une carte bancaire classique ; mais, à chaque retrait dans un distributeur, le Crédit Coopératif verse au moins 6 centimes d'euro à l'association partenaire choisie par le détenteur de la carte. S'il le souhaite, le client peut également affecter un micro-don à l'association à chaque utilisation de sa carte. En 2015 le total des dons issus de la carte Agir sont en hausse de 22 % par rapport à 2014.

Le Livret Agir, un livret de partage

Le Livret Agir est l'un des moteurs de l'épargne de partage au Crédit Coopératif, plébiscité par ses clients. L'épargnant, qui bénéficie d'une rémunération attractive, choisit de partager ses intérêts avec l'une des associations partenaires. En 2015, le nombre de souscriptions de livrets progresse fortement (+ 16 % par rapport à 2014).

A noter que les dons générés par un produit d'épargne de partage ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Le Crédit Coopératif, pionnier de la finance engagée

Pionnier et fer de lance de la finance engagée, le Crédit Coopératif invente en 1983 le 1^{er} placement de partage en France. Il a ensuite continué à développer l'épargne de partage et propose aujourd'hui **une gamme très large de produits bancaires qui permet de générer des dons ou de faire de l'investissement solidaire.**

En effet, l'épargne de partage n'est pas le seul moyen de s'investir pour une finance engagée et le Crédit Coopératif propose également :

- ✓ **Des produits de placements pour ceux qui souhaitent soutenir le développement d' « entreprises solidaires d'utilité sociale » (ESUS).** Dans les OPCVM solidaires, 5 à 10 % du portefeuille sont investis dans des ESUS, entreprises à forte utilité sociale ou environnementale (insertion de personnes en difficulté, logement très social, microcrédits dans les pays du Sud, protection de l'environnement...)

Au Crédit Coopératif, ces OPCVM sont gérés par la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, Ecofi Investissements, reconnue pour son expertise en gestion éthique et solidaire.

- ✓ **Des produits qui permettent d'orienter l'utilisation de son argent** vers des domaines et des projets spécifiques grâce à des produits tracés (compte Agir, livret Rev3 pour la Troisième révolution industrielle, livret CODEVair...).

À propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif.

<http://www.credit-cooperatif.coop/>

Contacts presse :

Agence CorioLink

Justine Boiramier – justine.boiramier@coriolink.com - 06 35 66 16 86

Amélie Lebreton – amelie.lebreton@coriolink.com

Crédit Coopératif

Tiara de Cerval – 01 47 24 83 47

Laurence Moret – 01 47 24 83 37

presse@credit-cooperatif.coop